

pf/pa

Compte-Rendu

Conseil municipal du 29 mars 2014

Nombre de conseillers municipaux : **29**

Présents : **28**

Procurations : **1**

Le vingt neuf mars deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune de Feyzin, convoqué le 25 mars 2014, s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur René FARNOS, doyen d'âge :

Présents :

Yves BLEIN, Murielle LAURENT, Martial ATHANAZE, Michèle MUNOZ, Joël GAILLARD, Emeline TURPANI, José DA ROCHA, Monique CARACO, Claude ALBENQUE, René FARNOS, Decio GONCALVES, Michel GUILLOUX, Josette ROUGEMONT, Daniel MANGIN, Maria DOS SANTOS FERREIRA, Chantal MARKOVSKI, Christine IMBERT-SOUCHET, Gérard VERNAY, Abdelkader DIDOUCHE, Eniko-Mélinda ORDOG, Christophe THIMONET, Béatrice ZEROUG, Angélique MASSON, Jérôme PEYRARD, Samira OUBOURICH, Robert BOUTOUX, Sylvie BENOIT, Hakim BELLOUZ

Absent(s) excusés (ayant donné mandat de vote) :

Sophie PILLIEN à Christine IMBERT-SOUCHET

Secrétaire : Samira OUBOURICH

Intervention de Monsieur BOUTOUX liste « Feyzin, enfin à gauche ! »

« Bonjour,

J'interviens en tant qu'élu du Conseil Municipal et tête de liste de « Feyzin, enfin à gauche ! ».

Ce n'est pas pour moi, personnellement, mais pour les femmes et les hommes qui se sont présentés sur notre liste soutenue par le Parti Communiste Français.

Je ne peux admettre que votre liste intitulée « Pour Feyzin, avec Yves BLEIN » traite des habitants de Feyzin comme vous l'avez écrit dans votre propagande les derniers jours avant le vote du 23 mars 2014. Les propos employés sont irrespectueux, calomnieux, injurieux, à la limite de l'indécence, envers mes colistiers et de mon parti.

Ceux-ci se sont investis dans ces élections et ont obtenu, de la part des votants, 599 voix soit 25,79 %, alors respectez-les au lieu de les salir avant le résultat des urnes.

Aujourd'hui je tiens à remercier toutes les électrices et tous les électeurs qui ont voté pour notre liste.

Nous nous engageons à construire avec eux, et toutes les personnes qui veulent nous rejoindre, à mener un combat de lutte démocratique, afin d'améliorer la vie de tous les Feyzinois qui le désirent.

A ce jour, les trois « B » (BOUTOUX, BENOIT, BELLOUZ) assureront la défense des intérêts des Feyzinoises et Feyzinois, et ce avec l'ensemble de ceux qui nous soutiennent.

Je vous remercie. »

Intervention de Mademoiselle Samira Oubourich liste « Pour Feyzin avec Yves Blein »

« Monsieur le Président,

Chers collègues du Conseil Municipal,

Au nom de la liste « Pour Feyzin avec Yves Blein », je vous propose la candidature aux fonctions de Maire de Feyzin de notre collègue Yves Blein.

Yves Blein est Maire de notre commune depuis 2001. Durant ses deux précédents mandats, il a su, avec les membres de son équipe, faire évoluer Feyzin dans de nombreux domaines.

Je ne vais pas vous énumérer toutes les améliorations réussies, tous les projets concrétisés...

Mais je souhaite tout de même vous citer quelques uns des projets qui ont marqué les deux précédents mandats, et qui me tiennent personnellement à cœur.

Je commencerais bien sûr par la jeunesse. J'ai, en effet, pu directement mesurer l'énergie déployée pour que les jeunes feyzinois, puissent bénéficier des meilleures conditions pour s'épanouir et réaliser leurs projets.

Il faut aussi rappeler la priorité donnée à l'enfance durant ces années. Citons ici la réalisation de 2 écoles !(les grandes terres et Brassens), ainsi que la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs saluée par tous.

N'oublions pas non plus le Fort, qui est pour notre commune, un espace exceptionnel de verdure, de promenade et de détente. Le centre équestre, aujourd'hui fréquenté par plus de deux cents petits feyzinois, va devenir la nouvelle image de la commune dans l'agglomération.

Sur le plan culturel, l'équipe municipale a poursuivi, durant toutes ces années, le développement de l'école de musique, enrichi l'offre de la Médiathèque avec la création de l'@telier, et porté le projet artistique de l'Epicerie moderne, faisant de cette salle un lieu aujourd'hui reconnu au plan régional.

Durant toutes ces années notre ville s'est transformée et embellie. Les parcs, les espaces publics, les aménagements de proximité, les commerces. Il n'est pas étonnant que de plus en plus de gens souhaitent habiter à Feyzin, comme en témoigne la construction de petits immeubles heureusement maîtrisée.

Et tous ces projets auxquels je suis personnellement sensible ne se sont pas faits au détriment de l'entretien de notre patrimoine. Le Centre Social, La salle Marcel Ramillier, Le clocher de l'Eglise, et tant d'autres équipements municipaux ont été rénovés ou confortés.

Doit-on aussi souligner l'exemplarité de la gestion de notre commune alors que la presse lyonnaise nous classe commune de moins de 10 000 habitants la mieux gérée ?

Feyzin reste une ville pleine d'engagements et de projets à venir tout en gardant son charme ancestral.

Au cours de ces deux mandats passés à ses côtés, un vrai lien de confiance s'est développé entre les Feyzinois et leur Maire.

Ce lien a été concrétisé par l'élection de notre liste à une très large majorité.

C'est pour cette raison que nous souhaitons, Yves Blein, que vous soyez à nouveau notre Maire.

Les citoyens Feyzinois nous ont à nouveau accordé leur confiance, et nous nous devons tous être exemplaires.

Six années de travail nous attendent, au service de tous les Feyzinois.

Nous serions honorés, autour de vous Yves, de poursuivre le travail entrepris par nos prédécesseurs et de faire de Feyzin une ville où il fait bon vivre.

Je vous remercie. »

N°DL-2014-0014 : Installation du Conseil Municipal et élection du Maire

Rapporteur : René FARNOS

Après avoir choisi pour secrétaire de séance Samira OUBOURICH, le Président de séance, René FARNOS, doyen d'âge, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer :

Yves BLEIN, Murielle LAURENT, Martial ATHANAZE, Michèle MUNOZ, Joël GAILLARD, Émeline TURPANI, José DA ROCHA, Claudine CARACO, Claude ALBENQUE, Christine IMBERT-SOUCHET, Jérôme PEYRARD, Samira OUBOURICH, Béatrice ZEROUG, Abdelkader DIDOUCHE, Chantal MARKOVSKI, René FARNOS, Josette ROUGEMONT, Michel GUILLOUX, Decio GONCALVES, Maria DOS SANTOS FERREIRA, Sophie PILLIEN, Daniel MANGIN, Angélique MASSON, Gérard VERNAY, Eniko-Mélinda ORDOG, Christophe THIMONET, Robert BONTOUX, Sylvie BENOIT, Hakim BELLOUZ, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, LO2122-4-1, L2122-8 et L2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Yves BLEIN et Monsieur Robert BONTOUX sont candidats à la fonction de Maire. Il n'y a pas d'autres candidats dans l'assemblée.

Le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de votants :	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	00
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :

Monsieur Yves BLEIN : 25 voix.

Monsieur Robert BONTOUX : 3 voix.

Monsieur Yves BLEIN, ayant obtenu la majorité absolue avec 25 voix, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Intervention de Monsieur Yves BLEIN, Maire, Député du Rhône

Chers collègues,

Merci bien sûr de votre confiance; ce n'est pas parce qu'on est élu pour la troisième fois dans les fonctions de Maire que cet instant perd de sa solennité et de sa force.

Soyez sûrs que je mesure la responsabilité que vous me confiez à nouveau. Je l'accepte avec émotion, avec humilité, mais aussi avec enthousiasme car la mission que la République confie à ses Maires est une mission passionnante, où l'on apprend tous les jours au contact de ses concitoyens.

C'est une mission qui nécessite écoute et abnégation et dont il ne faut pas attendre une rémunération autre que la reconnaissance – éventuelle – du travail bien fait, que sanctionnent les résultats électoraux.

Mais on sait aussi que la voix des urnes expriment bien d'autres choses, bien d'autres humeurs. Quoi de plus normal ? Charge à chacun d'analyser les résultats, de construire des hypothèses qui restent de toutes façons incertaines, tant la nature du vote, ou du non vote, reste protégé en dernier ressort par l'intimité du secret de l'isoloir ; Ceux qui aiment la démocratie, qui pensent – et je suis de ceux là – que c'est de loin le moins imparfait des modes de gouvernement, ceux-là regrettent bien sûr qu'autant de nos concitoyens ne prennent pas le temps de venir voter.

Un sur deux c'est peu, beaucoup trop peu. Cela fragilise nos institutions et ne donne pas à ceux qui les animent toute la force et toute l'assise qui leur seraient nécessaires pour que leur autorité soit reconnue.

On peut bien sûr invoquer toute forme d'excuse ! L'opinion réservée voire critique des Français vis-à-vis de la politique, ou encore, localement, le manque d'une offre plurielle qui rende le débat plus animé ; bien sûr il y a de tout cela !

Mais est-ce une raison pour ne pas user de ce droit, chèrement conquis, et dont bien sûr d'autres peuples rêvent de jouir un jour !

Dans deux mois, les électeurs seront à nouveau convoqués aux urnes pour choisir leurs députés européens. A tous les Feyzinois, je veux dire qu'ils doivent venir voter ; c'est un devoir, et dans la République il y a des droits et des devoirs ; celui-ci en est un, fondamental, qu'il faut respecter.

Je voudrais à présent m'arrêter quelques instants sur les résultats du scrutin feyzinois.

2888 de nos concitoyens sont venus voter dimanche dernier.

565 ont choisi de voter blanc ou nul, considérant que les deux listes en présence n'offraient pas de débouché à leur choix. Leur expression est légitime et doit interroger ceux à qui elle s'adresse.

Vous comprendrez que ceux qui sont autour de la table ce matin n'ont précisément pas de réponse à cette question. J'ai lu dans le journal qu'il fallait la chercher soit près de chez nous, du côté de Luzinay, soit un peu plus loin, en Ardèche méridionale. Je ne suis pas sûr que cela satisfasse les électeurs feyzinois en manque d'alternative, mais accepter qu'en l'espèce, je ne puisse rien pour eux.

599 feyzinois ont donné leur voix à la liste de Monsieur Bontoux.

A l'issue du dépouillement, vous vous êtes félicité, Monsieur Bontoux, que le parti communiste recueille à Feyzin un aussi grand nombre de suffrages.

Il en est ainsi en France à la clôture de chaque élections ! Les parties en présence, perdantes ou gagnantes, se félicitent de leurs bons scores.

Permettez-moi donc de vous féliciter à mon tour, même si je pense que les votes qui se sont portés sur vous n'étaient pas tous autant de témoignage de sanction et de confiance à l'égard de votre Parti... mais chacun reste libre bien sûr de ses analyses.

J'ai réfléchi pour ma part vous concernant, à l'utilité de votre stratégie puisqu'en choisissant de partir seul, les 25 % de vos suffrages vous attribuent in fine trois places de conseillers municipaux d'opposition. En vous joignant à nous dès le 1er tour, vous auriez bénéficié de facto de 4 voire 5 sièges d'élus et de 25 % des responsabilités dans l'exécutif, au travers des deux fonctions d'adjoints que je vous avais proposé. Un mécanicien dirait que le couple que vous avez choisi, entre l'énergie déployée et le résultat obtenu, n'a pas été le bon. Mais peut-être après tout, ne vouliez-vous pas vraiment exercer de responsabilités et participer – dans une position qui vous aurait obligé à un minimum de solidarité – à la gestion de la Commune et à la réalisation de projets attendus par nos concitoyens. Il est vrai que l'exercice de la responsabilité a ses exigences.

A mes colistiers, devenus collègues, siégeant désormais au Conseil Municipal, je veux vous dire que vous êtes dépositaires d'une belle victoire ; restons lucides bien sûr, sur ce qui a conduit à ce résultat remarquable.

L'ampleur de notre succès auprès des Feyzinois doit nous convier plus encore à la modestie et à l'humilité. Il serait simple de s'endormir sur ses lauriers... je sais que vous ne le ferez pas et votre dynamisme, l'implication qui a été la vôtre avant et pendant la campagne électorale, sont garants de votre motivation et de votre intérêt pour la vie locale.

Nous sommes désormais, vous et moi, unis pour six années par un contrat moral et politique dont les feyzinois nous ont rendus comptables : bien gérer leur Commune – j'emploie à dessein le mot Commune car il prend sa racine dans ce qui nous est commun – et mener à bien les projets que nous leurs avons présenté.

Rien d'autre ne doit désormais nous distraire de cette tâche ; ni considérations personnelles, ni stratégie politicienne, ni autre arrière pensée liée à l'exercice du pouvoir. Ce pouvoir, nous n'en sommes que temporairement dépositaires ; d'autres l'exerceront demain et nous nous devons de leur transmettre ce bien commun en parfait état.

Notre programme, ce dessein pour Feyzin qui nous unit, est empreint d'humanisme et de qualité de vie.

Humanisme car lorsque nous parlons logement, solidarité, et surtout éducation, c'est parce que nous sommes convaincus que pour bien vivre, en citoyen éclairé donc capable de choix, il faut avoir reçu une bonne éducation, savoir se montrer solidaires des plus faibles et enfin bénéficier du confort matériel minimum qu'offre le fait d'avoir un toit.

Et quand nous parlons qualité de vie, il faut entendre tranquillité publique, qualité et respect de l'environnement, développement des activités sportives et culturelles, car tout cela forme un ensemble qui participe à la qualité de la vie et de la ville.

Nous avons encore sur tous ces sujets beaucoup à faire, beaucoup à réaliser et je sais, chers collègues du groupe majoritaire, que toutes et tous serez dès demain à la tâche pour faire réussir Feyzin.

Je voudrais en conclusion dire deux mots de la Métropole.

Murielle Laurent, vous allez avoir une responsabilité importante et historique puisque vous serez, dans l'histoire de nos institutions, la première représentante élue des Feyzinois qui, le 1er janvier 2015, siègera dans cette nouvelle collectivité qui va naître de la fusion, dans le périmètre actuel du Grand Lyon, des services du Conseil Général et de la Communauté Urbaine.

C'est une chance, car vous aurez la fierté que votre nom reste gravé dans l'histoire locale comme étant la première Feyzinoise élue au Conseil de la Métropole de Lyon.

Mais c'est aussi une grande responsabilité : celle de faire réussir cette nouvelle institution et de traduire dans les faits ce qu'a voulu le législateur : Rendre la collectivité plus efficace, plus forte et moins coûteuse, comptable d'une relation mieux structurée avec les habitants et capable, comme Gérard Collomb l'a souvent exprimé, de mieux réussir la synthèse entre l'humain et l'urbain.

Je vous souhaite pleine réussite dans cette exaltante mission.

Mes chers collègues, je voudrais conclure mes propos par une seule expression : Au travail, honorons au mieux la confiance qui nous est prêtée et bon vent aux nouveaux Conseil Municipal de Feyzin. »

N°DL-2014-0015 : Détermination du nombre des adjoints

Rapporteur : Yves BLEIN

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, "le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal".

En application de l'article L2122-1 du Code précité, le nombre minimal d'adjoints est fixé à 1.

S'agissant de notre commune, le nombre de Conseillers Municipaux étant de 29, le nombre maximal d'adjoints à élire est de 8.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 8 le nombre de postes d'adjoints à élire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, décide de fixer à 8 le nombre de postes d'adjoints à élire.

N°DL-2014-0016 : Élection des adjoints

Rapporteur : Yves BLEIN

Le Conseil Municipal a, par délibération de ce jour, fixé à 8 le nombre des adjoints. Il est procédé à leur élection par scrutin secret à la majorité absolue, conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant d'une commune de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, sous la présidence du Maire nouvellement élu.

Le Maire présente la liste suivante :

1. Murielle LAURENT
2. Martial ATHANAZE
3. Michèle MUNOZ
4. Joël GAILLARD
5. Émeline TURPANI
6. José DA ROCHA
7. Claudine CARACO
8. Claude ALBENQUE

Il n'y a pas d'autre liste présentée.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	03
Nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

Liste présentée par le Maire : 26 voix.

Le Maire déclare Mesdames et Messieurs Murielle LAURENT, Martial ATHANAZE, Michèle MUNOZ Joël GAILLARD, Émeline TURPANI, José DA ROCHA, Claudine CARACO, Claude ALBENQUE installés en qualité d'Adjoints.